



AVIS DE VACANCE DE POSTE

Date de rédaction : février 2023

Conseillère / Conseiller médical.e – F/H

Code : TSAN000005	Famille : Santé	Emploi type : Conseiller (ère) expert médical
-------------------	-----------------	---

Direction / Délégation Territoriale	Délégation territoriale de la Sarthe
Département / Mission	Direction
Localisation géographique	Le Mans (72)

Catégorie / niveau	A / Médecin
Nécessité d'une déclaration publique d'intérêt	Oui
Télétravail possible	Oui
Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels	Oui

Missions de la direction

La Délégation Territoriale constitue le point d'entrée principal des partenaires locaux et acteurs de santé sur son territoire. Elle accompagne le changement défini dans le Projet Régional de Santé et la stratégie nationale de santé sur le territoire :

- Porter une vision intégrée, transversale et systémique des enjeux du territoire ;
- Impulser et co-construire avec les acteurs au niveau infra-départemental des réponses facilitant les parcours de vie et de santé des populations ;
- Promouvoir des environnements et des comportements favorables à la santé.

Elle suscite et/ou accompagne les projets innovants ou expérimentaux du territoire.

La Délégation Territoriale de la Sarthe anime les instances de démocratie en santé et d'autres instances de niveau départemental ou infra-territorial. Elle pilote la sécurité sanitaire et environnementale et contribue à la gestion de crise et des situations sanitaires exceptionnelles.

Finalité et missions principales du poste

Le conseiller médical est rattaché au directeur de la Délégation Territoriale. Il assure un appui transversal aux équipes. Il est saisi des questions individuelles nécessitant un avis médical. Il est le garant au niveau de la Délégation Territoriale et dans les relations avec les partenaires du respect du principe de la confidentialité des données médicales.

Il contribue à la mise en œuvre du projet régional de santé et de sa déclinaison départementale et infra-territoriale. Il contribue à faire en sorte que l'ARS soit toujours perçue comme un interlocuteur capable d'apporter une capacité d'expertise sur un sujet précis le cas échéant, en favorisant l'accès aux informations nécessaires aussi bien au sein de l'ARS qu'avec les structures de références extérieures.

Les interventions du conseiller médical visent à éclairer et épauler dans leurs activités respectives les animateurs territoriaux, les ingénieurs ou le directeur territorial.

Le conseiller médical assure l'animation et le suivi des dossiers transverses départementaux et peut piloter des projets particuliers qui lui sont confiés par le directeur territorial. Il facilite les relations avec les professionnels de santé du territoire.

Son avis peut être sollicité dans certaines situations concernant la gestion des réclamations et les situations de gestion de crise (avis sur les malades à risques vitaux).

Activités principales / Tâches

- **Etablissement public de santé mentale (EPMS)**

Participe aux commissions médicales d'établissements, aux Conseils de surveillance en représentation du directeur territorial.

Suivi du projet médical et du projet d'établissement de l'EPSM. Accompagnement des autres projets, des acteurs et mise en lien avec les projets/actions/collaborations portés par le groupement hospitalier de territoire de la Sarthe.

- **Pilotage de la thématique afférente à la santé mentale et au mal-être**

Suivi du projet territorial de santé mentale, participation au comité de pilotage.

Participation au groupe régional santé mentale et lien avec le chargé de projet régional santé mentale de l'agence.

Suivi et appui des conseils locaux de santé mentale.

Suivi de la Maison des Adolescents.

- **Situations de crises**

Appui et avis sur les situations de crises estivales, hivernales, recrutement de médecins, grève des médecins et autres professions.

- **Plaintes, signalements, situations individuelles à caractère médical**

Examen des situations ; patients à haut risque vital, demandes de transports de stupéfiants.

- **Avis sur projets de santé**

Projets des CPTS, MSP, ESP-CLAP, etc.

- **Activités mutualisées**

Participation aux activités mutualisées médicales : réalisation de coupes Pathos, participation aux inspections et contrôles, participation à la veille sanitaire et à la CVA, participation aux astreintes médicales

Contributions particulières d'exercice

- Membre du Comité de direction de la Délégation territoriale
- Assurer l'intérim du directeur territorial
- Interactions / articulations avec les autres services de l'ARS
- Participation au groupe projet sur la santé mentale
- Participation à la Commission métier des soignants
- Participation possible aux groupes projets transversaux au sein de l'agence
- Participation au projet de service
- Déplacements réguliers, éventuellement sur horaires atypiques pour s'adapter aux horaires des partenaires
- Participation au dispositif d'astreinte médicale sur la base du volontariat
- Participation au programme régional d'inspection et de contrôle
- Participation à la veille sanitaire et à la CVA (permanence)
- Réalisation des coupes PATHOS
- Participation à la gestion de crise
- Mobilisation en situation de crise sanitaire, tous domaines confondus (hors heures ouvrées, base du volontariat)
- Permis B exigé

Encadrement – Liens hiérarchiques et fonctionnels	
Rattachement hiérarchique	Sous l'autorité hiérarchique du directeur de la délégation territoriale
Lien(s) fonctionnels	Responsable du département parcours, du département santé publique et environnementale, chargé de mission coordination, animateurs territoriaux en santé, directions métiers du siège de l'ARS
Réseau relationnel	Associations, établissements de santé, établissements et services médico-sociaux, professionnels de santé, élus, CPAM, MSA, conseil de l'ordre des professions de santé, coordonnateur des CLS et CLSM, EPCI, Département...

Profil recherché / niveau d'études minimum requis / niveau d'expérience minimum requis
Médecin de santé publique ayant idéalement une bonne connaissance des acteurs du territoire.

Compétences requises	Niveau (1 à 4)*
Savoirs	
Connaître l'environnement institutionnel et administratif	3
Connaître les politiques de santé et leur déclinaison régionale	3
Connaître le cadre réglementaire de la santé publique	3
Conduite de projet en santé publique	4
Savoir-faire	
Accompagner le changement	3
Analyser un projet, une démarche	3
Argumenter, écouter, dialoguer, expliquer	3
Mettre en réseau et travailler en partenariat	3
Rendre compte	3
Représenter l'ARS	3
Travailler en équipe	3
Savoir-être	
Aisance relationnelle	
Esprit d'équipe	
Esprit de synthèse	
Etre autonome	
Etre diplomate	
Faculté d'adaptation	
Sens de l'analyse	
Sens de la pédagogie	

Dépôt de candidature	ars-pdl-mobilite-recrutement@ars.sante.fr
Date limite de candidature	10/03/2023
Informations sur le poste	Stéphan Domingo – Directeur de la délégation territoriale : stephan.domingo@ars.sante.fr ou 02 44 81 30 10

Conformément à l'accord local, une durée d'exercice de 2 ans dans son poste actuel est requise pour formuler une demande de mobilité interne, sauf situations exceptionnelles